



Septèmes-les-Vallons, le 05 décembre 2024

COMMUNIQUE

AM/PB/LAG – _____ Dpt. 2024/SI /179 /DAG
OBJET : Conseil Municipal

André MOLINO, Maire de Septèmes-les-Vallons, informe ses administrés qu'une séance du Conseil Municipal aura lieu le :

JEUDI 12 DÉCEMBRE 2024 à 18h30
En mairie – Salle du conseil municipal

ORDRE DU JOUR :

Approbation du procès-verbal de la séance publique du Conseil Municipal du jeudi 10 octobre 2024.

1. **FINANCES COMMUNALES** – Méthode de calcul des dotations aux provisions des créances douteuses à partir de l'exercice 2024.
2. **VIE ASSOCIATIVE** - Attribution de subventions aux associations – Exercice budgétaire 2024 – 5^{ème} répartition.
3. **SOLIDARITE INTERNATIONALE** - Attribution d'une subvention exceptionnelle au Secours Populaire Français pour l'aide aux victimes des intempéries en Espagne.
4. **ENFANCE** – Modification du règlement intérieur du service municipal d'Accueil Collectif de Mineurs (ACM).
5. **RESSOURCES HUMAINES** – Instauration d'un « bonus attractivité » et modification du contrat de travail des Assistantes Maternelles exerçant en crèche familiale.
6. **RESSOURCES HUMAINES** – Mise en place de l'Indemnité Spéciale de Fonction et d'Engagement des Policiers Municipaux.
7. **RESSOURCES HUMAINES** – Adhésion à la convention de participation Prévoyance et/ou Santé 2025-2030 au CDG 13.
8. **INFORMATIQUE** - Adhésion de la Commune à la Centrale d'Achat du Numérique et des Télécoms (CANUT).
9. **ACTION SOCIALE** - Renouvellement de la convention de gestion et de mise à disposition des locaux avec LEO LAGRANGE Méditerranée du Relais Petite Enfance « Planète Bébé » à la Bastide Valfrais, chemin de la Bédoule.

10. **COOPERATION INTERCOMMUNALE** - Rapport d'activités annuel retraçant l'activité de la Métropole en application du I de l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales au titre de l'exercice 2023.
11. **COOPERATION INTERCOMMUNALE** - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers métropolitains. Exercice 2023.
12. **COOPERATION INTERCOMMUNALE** - Rapport annuel métropolitain sur le prix et la qualité des services publics de l'eau et de l'assainissement. Exercice 2023.
13. **COOPERATION INTERCOMMUNALE** - Approbation des rapports de la CLECT portant évaluation des charges transférées entre la Métropole et ses communes membres au titre des transferts et restitutions de compétences.
14. **COOPERATION INTERCOMMUNALE** – Renouvellement de l'adhésion au groupement de commandes de la Métropole Aix-Marseille-Provence pour la mise en place d'un automate d'appel et d'alerte automatisé des populations.
15. **COOPERATION INTERCOMMUNALE** – Avenant à la convention de prestation de service entre la Métropole Aix-Marseille-Provence et la Commune, relative à la mutualisation de la fonction de délégué à la protection des données.
16. **PATRIMOINE COMMUNAL** – Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer la convention de servitude au profit d'ENEDIS sur la parcelle communale AL 0303, sise 291 avenue du 8 mai 1945 pour les besoins de raccordement des logements communaux.
17. **PATRIMOINE COMMUNAL** – Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer la convention de servitude de passage en tréfonds et la convention de mise à disposition concernant la parcelle communale AP 0148 au profit d'ENEDIS pour les besoins de raccordement du projet photovoltaïque de la société EOLFI.
18. **DEVELOPPEMENT DURABLE** – Approbation d'une convention de coopération avec l'association ACTA VISTA pour la création du jardin partagé de l'oliveraie sur la commune de Septèmes-les-Vallons, sur l'année 2025.
19. **POLITIQUE DE LA VILLE** – Approbation de la convention cadre relative à l'utilisation de l'abattement de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) dans les Quartiers Politique de la Ville du territoire Aix Marseille Provence Métropole, dont la ville de Septèmes-les-Vallons.

MOTION contre le projet de loi de finances.

MOTION par laquelle la commune de Septèmes-les-Vallons demande aux autorités danoises de libérer Paul Watson et à l'État français de lui accorder l'asile politique.

Compte rendu des décisions prises en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.



1/2



2/2